

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14000</b>	De <b>M. Marcel Bonnot</b> ( Rassemblement - Union pour un Mouvement Populaire - Doubs )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Budget		<b>Ministère attributaire</b> > Action et comptes publics
<b>Rubrique</b> >retraites : généralités	<b>Tête d'analyse</b> >politique à l'égard des retraités	<b>Analyse</b> > revendications.
Question publiée au JO le : <b>18/12/2012</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Marcel Bonnot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les nouvelles mesures fiscales imposées aux retraités. S'il partage la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre la rigueur budgétaire, il ne comprend pas l'acharnement dont font l'objet les retraités. En effet, les mesures fiscales proposées avec entre autres la CSG, le nouveau prélèvement retraite, la hausse des prélèvements sociaux sur les livrets bancaires et des droits sur les donations, visent fortement les seniors. Alors qu'il faudrait réduire les dépenses de l'État, le Gouvernement stigmatise les aînés. Du fait des progrès de la médecine, la population âgée va fortement progresser en nombre ce qui est une chance pour notre pays, sous réserve que cela s'accompagne de mesures adaptées aux difficultés liées à l'âge et que l'on aide nos aînés à vivre décemment et à participer pleinement à la vie de la société. Il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour soutenir les retraités plutôt que de les accabler.